

PROCES-VERBAL ET SEANCE N° 5

Collège Kerzouar N° de l'établissement : 0290086L
Rue de Kerzouar - BP 50082 - 29290 SAINT-RENAN

Année Scolaire : 2013-2014

Numérotation par année civile : 5 - 2013

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du lundi 23 septembre 2013

Ordre du jour :

- 1 – ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CA DU 01/07/2013
- 2 – STRUCTURE DE RENTREE - RESULTATS
- 3 – DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES
- 4 - TARIFS – ANNEE 2014 – RESTAURATION – AUTRES TARIFS
- 5 – TAUX DE PARTICIPATION AUX CHARGES COMMUNES (RESTAURATION)
- 6 – CONVENTIONS – PISCINE – EQUIPEMENTS SPORTIFS
- 7 – SORTIES – VOYAGES
- 8 – CALENDRIER (REPORT DE COURS)
- 9 – QUESTIONS DIVERSES

Membres absents excusés : 3

Membres absents : 5

Membres présents : 16

Quorum : 12

Signatures

N° et nature des questions traitées

Nbre de feuillets

Signatures	N° et nature des questions traitées	Nbre de feuillets
Président de séance M.F. COULOIGNER  	1° Affaires administratives et financières Sujet 1 : ADOPTION DU CA DU 01/07/2013 Sujet 2 : STRUCTURE DE RENTREE - RESULTATS Sujet 3 : DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES Sujet 4 : TARIFS – ANNEE 2014 – RESTAURATION – AUTRES TARIFS Sujet 5 : TAUX DE PARTICIPATION AUX CHARGES COMMUNES (RESTAURATION) Sujet 6 : CONVENTIONS – PISCINE – EQUIPEMENTS SPORTIFS Sujet 7 : SORTIES - VOYAGES	
Secrétaire de séance M. MARGE 	2° Affaires pédagogiques Sujet 8 : CALENDRIER (REPORT DE COURS) Sujet 9 : QUESTIONS DIVERSES	

TOTAL DES FEUILLETS : 7

1° AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Le quorum étant atteint (16 présents), la séance peut commencer à 17 H 35.
Monsieur MARGE, représentant des personnels administratifs et ATEC, assure le secrétariat.

Sujet N° 1 : Adoption du Conseil d'Administration du 01/07/2013

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 1 juillet 2013 est adopté à l'unanimité (16 voix).

Sujet N° 2 : Structure de rentrée - résultats

Madame la Principale souligne les points suivants :

- en Mathématiques augmentation de la dotation horaire de 1 H ce qui permet une répartition rationnelle : une contractuelle « CAD2 » 5 H qui prend en charge une classe et un Titulaire sur zone de remplacement (TZR) 8 heures qui prend en charge 2 classes (l'apport initial impliquait de partager une classe entre deux professeurs).
- Nous sommes passés de 577,4 heures postes à 574,4, transformation de 3 Heures Poste en Heure Supplémentaire d'Enseignement afin de pouvoir rémunérer le professeur vacataire en anglais.

Pour le reste se référer à l'annexe 1.

A retenir, une transformation des cycles qui va s'appliquer aux cours des années à venir entre 2014 et 2017.

1° AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Sujet N° 3 : Décisions budgétaires modificatives

Prélèvements sur les réserves

Pour permettre d'assurer un bon fonctionnement de l'établissement jusqu'à la fin de l'année, des prélèvements sur les réserves du collège sont soumis au vote du CA. Les consommations en matière de viabilisation (gaz et électricité) sont supérieures à la prévision budgétaire, il est proposé d'abonder le service ALO – Viabilisations – Gaz, pour un montant de 15 000 euros, et électricité pour un montant de 8 000 euros.

Egalement, sur le service ALO, en frais généraux, il est proposé d'abonder les lignes suivantes :

Copies :	300,00 euros
Fournitures administratives :	300,00 euros
Réceptions :	300,00 euros
Affranchissements :	800,00 euros
Matériel informatique :	500,00 euros

Vote : pour à l'unanimité (16 voix) pour l'ensemble des prélèvements.

Les DB pour info sont communiquées aux membres du CA. IL s'agit de la réception des subventions reçues du Conseil Général et de la Mairie de Saint-Renan.

1° AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Sujet N°4 : Tarifs – année 2014 – restauration – autres tarifs

L'ensemble des tarifs proposés pour 2014 est présenté au CA. Suivant les orientations du Conseil Général du Finistère qui retient le tarif de 2,97 € comme tarif de référence pour un demi-pensionnaire 4 jours et considérant l'augmentation du coût des denrées alimentaires ; il est proposé une révision des tarifs applicables pour le self en 2014. Le tarif du forfait DP 4 jours augmente de 2 %, il passe de 2,70 € à 2,75 € par repas, soit un forfait annuel de 387,75 € pour 141 jours de fonctionnement du service de restauration.

Le repas occasionnel « élève » passe de 3,65 € à 3,70 € (+ 1,40 %).

Le repas commensal pour le tarif 1 (indice brut inférieur à 479) augmente de 2 %, de 2,70 € à 2,75 € et le tarif 2 (indice brut supérieur à 479) augmente de 1,30 % de 3,85 à 3,90 €.

Il est à noter que le tarif DP 4 jours demeure inférieur au tarif de référence retenu par le CG pour l'année 2014 ; la proposition d'augmentation des différents tarifs de self est acceptée par les membres du CA, sans discussion.

Vote : pour à l'unanimité (16 voix)

Une seconde grille de tarifs est présentée aux membres du CA, il s'agit des tarifs applicables en 2014 pour la caution, (caution pour clé uniquement pour les personnels), carte de self, vaisselle cassée, livres du CDI (livres non-rendus), photocopies, carnet de correspondance perdu, manuel scolaire dégradé et dégradation de matériel.

L'ensemble de ces tarifs est sans changement par rapport à 2013. Il est rajouté un tarif pour le duplicata de document officiel (1,00 €).

Vote : pour à l'unanimité (16 voix)

1° AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Sujet N° 5 : Taux de participation aux charges communes (restauration)

Considérant l'augmentation des charges de fonctionnement, notamment en viabilisation, il est proposé au CA d'augmenter le taux de participation des familles et commensaux aux frais généraux. Le taux applicable aux familles est augmenté de 5,9 %, de 17 à 18 % ; et pour les commensaux, il est augmenté de 5 % de 20 à 21 %. Ces évolutions sont acceptées par le CA.

Vote : pour à l'unanimité (16 voix)

Il est demandé au CA de donner son avis sur l'ouverture possible du service de restauration du collège aux agents « territorialisés » du Conseil Général. Il s'agit d'une demande du Conseil Général pour proposer une restauration à ses agents travaillant sur les territoires (Agents des CDAS ou ATD).

La discussion s'ouvre sur la possibilité d'accueil, les créneaux horaires, les effectifs. Le représentant des personnels, également second de cuisine, indique que le service de cuisine se serait pas opposé à ce que d'autres usagers puissent accéder au service de restauration, mais cela sous certaines conditions, pour ne pas perturber le service aux élèves (environ 530 repas servis sur deux service entre 11 h 45 et 13 h 15).

Plusieurs conditions sont retenues :

- Un passage au self entre 11 h 45 et 12 h 15 au plus tard.
- Possibilité d'accueil de 10 à 15 personnes par jour.
- Etablissement d'un planning avec les effectifs communiqués 15 jours avant (préparation des commandes)
- Obligation de libérer la salle pour 12 h 30.
- Achat de la carte de self et des repas à l'intendance de 11 h 30 à 11 h 45.

Il s'agit d'un avis favorable de principe, que ces conditions retenues ci-dessus devront être prises en considération lors de l'élaboration de la convention qui pourrait suivre entre le collège et le Conseil Général.

Vote : pour à l'unanimité (16 voix)

1° AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Sujet N° 6 : Conventions – piscine – équipements sportifs

Le Conseil d'Administration est informé de la signature par Madame La Principale de la convention avec la Mairie pour l'utilisation de la piscine.

Observatoire : Madame La Principale informe le Conseil d'Administration, de l'autorisation de passage du bâtiment au nettoyeur haute pression. La réfection de la peinture fera l'objet d'une autorisation de travaux auprès de la mairie. Les problèmes d'appartenance de l'œuvre ne semblent plus poser de problème.

L'Association Sportive du Collège a reçu de l'UNSS Régionale, un chèque de 947.50 € pour couvrir en partie les frais de déplacement d'un groupe d'élèves à la Biennale de la Danse à Belfort en mai 2013. Le collège ayant fait l'avance pour l'ensemble des frais (transport et hébergement), l'Association Sportive se propose de reverser cette somme au collège. Le CA accepte.

Vote : Pour à l'unanimité (16 voix).

Les professeurs d'EPS animant l'Association Sportive (AS) demandent que le collège prenne en charge le différentiel de la part professeur de l'AS par rapport à la subvention versée par le foyer socio-éducatif. La part professeur correspond aux frais de transport à rembourser à l'UNSS pour les déplacements de l'AS soit environ 1 200 euros par année scolaire.

Vote : pour 15 voix - abstention : 1 voix

Le professeur d'EPS présente le programme EPS pour l'année scolaire 2013/2014. Il est proposé que l'escalade soit une épreuve qui puisse être validée au DNB en 2015. Les élèves de 4^{ème}, suivront deux demi-journées de stage escalade, axées sur la sécurité, en 2013/2014 puis suivront un cycle d'escalade pendant leur année de 3^{ème}. Cet enseignement pourra ainsi être validé par le DNB 2015. Le coût de l'opération est évalué à 680 euros pour la première année. Par ailleurs, les élèves de troisième bénéficieront dans le cadre de l'enseignement de l'EPS, de séances d'escalade dans la salle de sport de Plouarzel. Les séances seront organisées de novembre 2013 à mars 2014. Le coût du transport lié à l'acheminement des élèves à Plouarzel s'élève à 3 830 €.

Vote : pour 15 voix - abstention : 1 voix

2° AFFAIRES PEDAGOGIQUES

Sujet N°7 : Calendrier (report de cours)

4 mercredis après-midis travaillés :

Le 13 novembre 2013

Le 23 avril 2014

Le 28 mai 2014

Le 11 juin 2014

Remarque des personnels : Les personnels rattrapent une journée déjà travaillée lors de la pré-rentrée.

Sujet N° 8 : Sorties - voyages

Un professeur d'histoire-géographie présente le projet de voyage à Cardiff ; le tarif prévu est de 250 à 300 euros par famille. Ce voyage concerne 48 à 49 élèves (4^{ème} D non bilingue, 3^{ème} C, 3^{ème} D non bilingue, 3^{ème} E non européenne) et 4 accompagnateurs. Le programme proposé : visite de Bath et Cardiff, hébergement en famille d'accueil.

Les classes européennes devraient visiter Londres et les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} du pôle ibérique (64 élèves) devraient se rendre en Espagne pour visiter Barcelone.

Les projets de voyage ne sont pas pour le moment suffisamment élaborés. Ils seront présentés au Conseil d'Administration pour vote ultérieurement.

Les 6^{ème} A et 6^{ème} D (54 élèves) effectueront une sortie découverte de l'estran à Porspoder le 17 octobre 2013.

Vote pour : à l'unanimité (16 voix)

2° AFFAIRES PEDAGOGIQUES

Sujet N° 9 : Questions diverses

Le représentant du Conseil général nous informe de l'avancée du projet du nouveau collège. Le dossier est en cours d'élaboration et est arrivé au choix du terrain de la future construction. La capacité d'accueil est fixée à 700 élèves.

L'ordre du jour étant épuisé Madame la Principale lève la séance à 19 h 15.